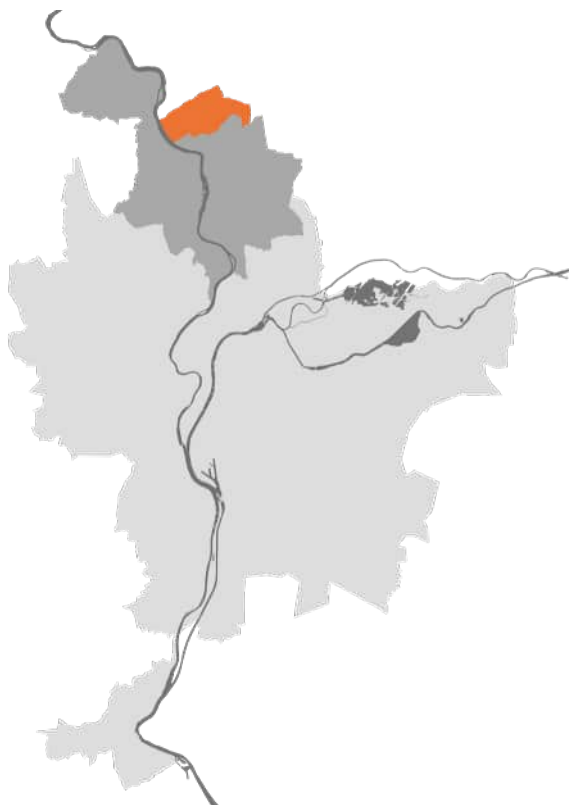


MODIFICATION N°3
Approbation 2022

GENAY

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau du Plâtre - bourg de Genay.....	p.4
PIP A2 - Hameau du Perron.....	p.6
PIP A3 - Hameau de la Grande Charrière.....	p.8
PIP A4 - Hameau de Proulieu.....	p.10
PIP A5 - Hameau de Remondières dit Sur l'église.....	p.12
PIP A6 - Hameau des Mignotières.....	p.14

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau du Plâtre / bourg de Genay

Identification

Localisation : Place de Verdun ; rue des Terreaux ; rue du Lavoir ; route de Saint-André-de-Corcy ; passage de Verdun ; rue des Ecoles ; rue de la Mairie

Typologie : Tissu des cités historiques

Valeur : historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau constitue le centre-bourg actuel de la commune.
- Fortifié autour d'un poype, il marque la véritable centralité. Le bourg se caractérise par sa forme concentrique, caractéristique d'un site de défense.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H ainsi qu'un monument historique (le fortin).

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble bâti est principalement constitué de maisons d'habitation anciennes, de type maisons de bourg, conséquence de l'implantation concentrique sur une petite superficie.
- Ces maisons présentent, de manière générale, des caractéristiques communes, hormis un bâtiment contemporain, occupé au rez-de-chaussée par l'enseigne casino, qui se démarque notamment par un niveau supplémentaire en façade et un passage sous arcades.
- Ces maisons s'implantent à l'alignement de la voie, de façon continue.
- Les bâtiments se développent sur une hauteur de trois niveaux en moyenne (troisième niveau souvent ajouré par

de petits fenestrons carrés), avec un épannelage relativement régulier (variation d'un demi-niveau, hormis place de Verdun où l'épannelage est plus marqué, avec des variations d'un niveau). Ils se développent sur deux ou trois travées.

- Le paysage de la rue de Verdun est marqué par ses maisons de ville de hauteur variée, et la vue sur le clocher en arrière-plan.
- Les maisons ont une volumétrie assez simple et des façades de facture modeste, héritage du passé agricole de la commune.
- Le bourg est desservi par des voies secondaires : passage de Verdun, chemin des Charmes.
- L'état de conservation général est plutôt bon, avec une restauration des bâtiments assez marquée.
- Les cœurs d'îlot sont en partie végétalisés ou constitués parfois de cours.
- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique : les croix de chemin comme celles du Jubilé ou du Saillard, la fontaine de la place et son réservoir, les puits...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Place de Verdun, les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires du bourg, sont conservées.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité patrimoniale et paysagère:**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.

Identification

Localisation : Rue du Perron

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Historique, mémorielle, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Implanté le long de la route allant de Neuville à Massieux, le hameau du Perron s'est constitué en village-rue. Contrairement au hameau Sur l'église, le territoire est plat, ce qui accentue significativement l'impression d'un hameau rectiligne.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau se caractérise par un alignement bâti continu, implanté en grande partie parallèlement à la voie.
- le paysage de la rue est marqué par les bâtiments implantés en front de rue et les murs d'enceinte qui participent à la perception d'une continuité bâtie sur rue.
- Le bâti possède un vocabulaire rural prononcé, avec une prédominance des corps de ferme, caractéristiques par leurs hauts portails qui rythment le paysage de la rue. Ils s'organisent autour de cours développés à l'arrière des constructions.
- Les bâtiments se développent dans la longueur et possèdent un épannelage relativement régulier avec des variations d'un demi-niveau en moyenne.
- Le front bâti est fortement marqué avec une alternance

de portails et murs pignons, créant un sentiment d'étroitesse et de confinement. Toutefois, des venelles participent à l'aération du tissu et tissent des liens est-ouest. Elles renforcent également le tissu dans la profondeur.

- Un corps de ferme est implanté en retrait d'alignement, au sud de la rue de la Roue. Il est précédé par un mur en pisé percé de deux portails remarquables à génoises, qui maintient le principe de continuité sur rue.

- Seule la propriété dite du Perron marque une rupture, par son implantation en retrait, son gabarit et la présence d'un parc à l'arrière, loti. La propriété crée également une rupture avec le reste de la rue, à l'intersection des rues du Perron et du Cèdre.

- Le hameau se prolonge de l'autre côté de la propriété, se concentrant toujours le long des axes historiques. La ruralité s'exprime très bien dans l'impasse des cèdres qui présente un caractère pittoresque.

- Le paysage de la rue est très minéral, la végétation étant plutôt présente dans les fonds de parcelle.

- Le hameau est encore bien conservé. Les façades sont soignées et l'esprit des lieux est maintenu.

- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique : les croix de chemin comme celles du Perron, ou Jean Morel notamment, la fontaine du Perron, les puits ...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité patrimoniale et paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de la Grande-Charrière

Identification

Localisation : Rue de la Grande-Charrière ; rue du Vieux puits; rue de la Gare ; rue des Cerisiers

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Ce hameau s'est implanté en grappe autour de la rue de la Grande-Charrière.
- L'habitat, aggloméré autour de la voie, aménage un petit espace au bout de la rue (dû à la sinuosité de la voie ;
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Le tissu est encore bien conservé et présente une cohérence bien visible, (nouvelles maisons individuelles ayant été construites plutôt en périphérie des rues de la Grande Charrière et du Vieux Puits).
- La toponymie démontre la forte mémoire rurale qui caractérise le hameau, avec la rue du Vieux Puits ou encore la rue de la Grande Charrière, la charrière étant un chemin où l'on passait avec une charrette.
- Les bâtiments sont implantés à l'alignement, de façon semi-continue. Ils s'organisent autour de cours.
- L'habitat rural prédomine avec ses corps de ferme et dépendances agricoles, organisés en bâtiments oblongs, murs hauts et construction en pisé... Les façades sont de facture modeste, avec une modénature atténuée. L'épannelage est assez irrégulier avec des variations de hauteurs entre les

corps de ferme, dépendances et maisons des champs.

- On peut souligner le maintien d'une forme bâtie typique (cf. construction d'une nouvelle maison, qui par son implantation en harmonie avec la maison mitoyenne ainsi que par ses ouvertures dissymétriques, se fond correctement dans le hameau).
- Quelques percées visuelles sur les cours sont offertes par les portails ajourés métallique ou par des clôtures basses ou végétalisées.
- Le hameau de la grande charrière présente donc encore une cohérence patrimoniale, qui se traduit par la trame viaire, la toponymie, la forme bâtie, ou encore par la présence de murs et de pisé et qu'il convient de conserver.
- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique : les croix de chemin comme celle des Aynés notamment, les fours à pain, les puits...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant. Un sens de faitage parallèle à la voie est à privilégier.

Les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires du bourg, sont conservées.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité patrimoniale et paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.

Identification

Localisation : Rue de Proulieu ; montée des Lisières ; montée des Champs

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémorielle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

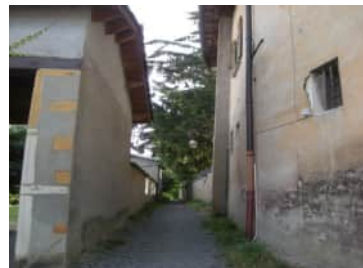
CONTEXTE :

- En limite de plateau, le hameau domine le vallon du ruisseau Buyat en s'appuyant sur les courbes de niveaux et s'ouvre sur le paysage du val de Saône.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau se caractérise par son hétérogénéité, l'habitat pavillonnaire s'étant beaucoup entremêlé à l'habitat traditionnel. Plus récemment, des collectifs intermédiaires ont également vu le jour dans le centre du hameau.
- Le seul noyau encore lisible est celui situé à l'intersection de la route de Massieux et de la montée des lisières. L'identité du hameau est conservée, par la forme bâtie, le tracé viaire et par les éléments de patrimoine vernaculaire présents, comme un puits, des murs en pisé, ou encore un arc en accolade surmontant une porte ; effet renforcé par le portail remarquable de la propriété, qui fut occupée par la famille Berliet. La ruralité de Genay prend ici tout son sens et ce croisement devient par suite un représentant de la mémoire des lieux, vecteur d'identité.
- Les corps de ferme, de volume parallélépipédique, sont encore très présents et bien marqués. Ils sont implantés en front de rue, parallèlement à la voie ou parfois en peigne.

- Les façades sont de facture modeste, avec une modénature atténuée.
- L'épannelage est assez irrégulier avec des variations de hauteurs entre les corps de ferme, dépendances et maisons des champs.
- Le rapport entre les pleins et les vides possède un réel intérêt dans ce tissu.
- Les murs, porches et portails marquent fortement le paysage urbain et constituent une des caractéristiques principales du hameau.
- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique tel que les fours à pain ou les puits...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant. Un sens de faitage parallèle à la voie est à privilégier.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires du bourg, sont conservées.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité patrimoniale et paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.

Identification

Localisation : Rue des Remondières ; rue de la Grande Verchère

Typologie : Tissu historique compact ancien en partie renouvelé

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le village-rue s'est implanté parallèlement aux courbes de niveaux et légèrement en surélévation.
- Situé le long de la route de Neuville à Saint Jean de Thurigneux, le hameau se caractérise par son implantation rectiligne nord-sud.
- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP) identifiés au PLU-H

CARACTERISTIQUES :

- Installé le long de la rue de la grande Verchère et rue des Remondières, ce hameau possède un bâti implanté en front de rue, de façon semi-continue, avec une implantation majoritairement perpendiculaire à la voie.
- Le bâti possède un vocabulaire rural, avec une prédominance des bâtiments oblongs de type corps de ferme, l'utilisation de matériaux locaux (pisé, galets, pierre...). Les façades sont de facture modeste avec une modénature atténuée.
- L'épannelage est assez irrégulier avec des variations de hauteurs entre les corps de ferme, dépendances et maisons des champs.
- La présence de murs ainsi que de murs pignons est très perceptible depuis l'espace public alors que les bâtiments

ne sont pas toujours visibles, masqués derrière de hauts murs.

- Pour autant l'alternance de plein et de vide est fortement marquée, avec une alternance de murs anciens à l'alignement et d'espaces de retrait produits par les constructions plus récentes.

- Le paysage de la rue de la Grande Verchère est particulièrement identitaire, avec les corps de ferme implantés en peigne, la perception de continuité par les clôtures et les vues sur les cours.

- L'extension pavillonnaire est venue renforcée le tissu ancien et se démarque aujourd'hui par une implantation en retrait et par des volumes plus carrés. Depuis peu, des constructions nouvelles sont venues s'ajouter en renouvellement d'anciens bâtis et se sont implantées en front de rue, renouant avec le tissu ancien. Cependant, l'homogénéité du tissu n'est plus très perceptible.

- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique tel que les puits...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

Les variations d'épannelage, qui constituent une des caractéristiques identitaires du bourg, sont conservées.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau des Mignotières

Identification

Localisation : Rue des Mignotières ; rue du Lavoir ; rue Robert

Typologie : Tissu de hameau

Valeur : Mémoirelle, urbaine et historique



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Le hameau des Mignotières a une configuration un peu particulière, puisqu'il est composé de plusieurs noyaux :

< Un premier s'est implanté à la croisée des chemins : rues des Mignotières/ des Rameaux/ Robert, dont l'impasse Robert, qui en fait une venelle, permet de contourner le carrefour (symbole de ce croisement, le four à pain établit en 1794 et rénové en 1993) ;

< Un autre noyau s'est constitué à la croisée des rues Robert et du Lavoir ;

< Un dernier à l'angle des rue du Château et des Mignotières

- Le Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte un Élément Bâti Patrimonial (EBP) identifié au PLU-H

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau a perdu en lisibilité avec le développement pavillonnaire qui est venu se mêler à l'habitat traditionnel et au mitage des terres agricoles avoisinantes.

- L'habitat se décline sous la forme de maisons d'habitation anciennes, de faible hauteur, implantées en front de rue, de façon semi-continue et aménageant des espaces végétalisés en arrière de parcelle. Mais il se décline également sous la forme de bâtiments plus ruraux, de type corps de ferme en pisé, avec une prédominance des murs hauts et

aveugles.

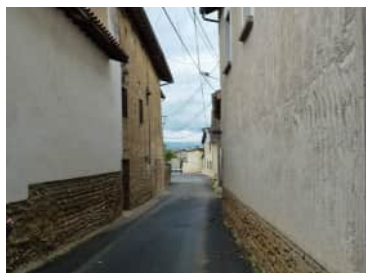
- Les bâtiments possèdent un épannelage relativement régulier avec des variations d'un demi-niveau en moyenne.

- Le bâti possède un vocabulaire rural, avec une prédominance des bâtiments oblongs de type corps de ferme, l'utilisation de matériaux locaux (pisé, galets, pierre...). Les façades sont de facture modeste avec une modénature atténuée. Les systèmes de cours sont très employés, constituant des espaces de respiration. Le rapport entre les pleins et les vides est ainsi un élément identitaire du hameau.

- La présence de quelques détails particuliers peut être soulignée, comme des génoises, des murs en pisé, et d'autres alternant pierres dorées et galets en « tête de chat »...

- Le parc de la maison Futin constitue un écrin paysager de qualité, au carrefour de plusieurs voies.

- Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans ce périmètre et participent à l'identité patrimoniale du hameau historique tel que les fours à pain ou les puits...



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiment (exemples : persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, privilégier les toitures à deux pans. En cas d'autres types de toiture, pour les constructions annexes ou extensions, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant. Un sens de faitage parallèle à la voie est à privilégier.

Seul le volume-enveloppe de toiture et couronnement (VETC) bas est admis.

La régularité d'épannelage, qui constitue une des caractéristiques identitaires du bourg, est conservée.

Le rythme des façades des constructions s'appuie ou réinterprète la trame du parcellaire historique, caractéristique très prégnante dans le paysage urbain, à travers un travail de modénature ou de volumétrie générale du bâti.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction existante.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité patrimoniale et paysagère :**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble.

Les éléments de patrimoine vernaculaire sont à préserver et valoriser.